

**Université
des Antilles**



Procès-verbal du Conseil d'Administration

du 5 octobre 2017

Conseil d'Administration

Jeudi 5 octobre 2017 à 14h30 en Visioconférence

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	P
	JANKY	Eustase	PRESIDENT UA		P
	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	PR	971	P
	BERTIN-ELISABETH	Cécile	PR	972	P
	CESAIRE	Raymond	PR	972	P
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	P
Collège B : 6	CASSIN	Laura-Line	MCF	971	P
	HERTOGH	Claude	MCF	971	P
	NAGAU	Jimmy	MCF	971	P
	AURELIA-TOTO	Dominique	MCF	972	P
	COLOT	Serge	MCF	972	P
	MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN	Odile	MCF	972	P

IATOS : 4	GERARDIN	Frédéric	BIATSS	971	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	KIMBOO	Karine	BIATSS	972	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Etudiants : 4	WILSON	Célia	Etudiant REMPLA9ANTE /	971	P
	AGAPE	Kéisa	Etudiant	971	A
	CHAULVET	Ludivine	Etudiante	972	A
	GABOURG	Raïssa	Etudiant	972	P
Personnalités Extérieures : 10	PENCHARD	Marie-Luce	Conseil Régional	971	P
	NELLA	Aurélie	CTM	972	P
	GATIBELZA	Josiane	Ville Universitaire	971	PROCURATION A MME CASSIN
	BRAVO-PRUDENT	Arlette	Ville Universitaire	972	P
	KECLARD	Lisiane	Personnalité extérieure	971	P
	ALICE	Jean	Personnalité extérieure	971	P
	NAGAPIN	Henri	Personnalité extérieure	971	P
	THOUARD	Emmanuel	Personnalité extérieure	972	P
	HAYOT	Bernard	Personnalité extérieure	972	A
	MORINIERE	Max	Personnalité extérieure	972	P
Invités de	GALAP	Camille	Recteur	971	P

CORMIER	Béatrice	Rectrice	972	REPRESENTEE PAR MM ROBERTIN-DESROC
RINALDO	Lysiane	Agent Comptable	Administration Générale	P
SUBITS	Vincent	DAF	Administration Générale	P
AUDEBERT	Christophe	DGSA	Administration Générale	P
VEFOUR-ACHEEN	Brigitte	DRH	Administration Générale	A
LAPLAIGE- AURIAULT	Charline	Responsable PGAFP Adjointe à la DRH	Administration Générale	P
GARNIER	Gladys	DAJ	Administration Générale	P
ROBERTIN-DESROC	Marie- Jacqueline	Rectorat MTQ	972	P

Conseil d'Administration du 5 Octobre 2017

*Salle du conseil de l'administration générale (Campus de Fouillole) et
salle des conseils du Pôle Universitaire de Martinique (Campus de
Schœlcher)*



- 1. Propos liminaires du Président**
- 2. Approbation du PV du CA du 05 07 2017 (vote)**
- 3. Affaires juridiques et statutaires**
 - a) Statuts C'FACIL.
- 4. Affaires budgétaires et financières (vote)**
 - b) Budget rectificatif n°2 ;
 - c) Tarifs formation continue 971 et 972.
 - d) Conventions (versements de fonds par la Fondation de France, UA/INRA, ...).
- 5. Ressources humaines (vote)**
 - a) P.V. du Comité Technique du 17 /07/2017
 - b) Calendrier 2017/2018 de fermeture de l'établissement et des congés des personnels ;
 - c) Postes ouverts – art 46 -
- 6. Affaires pédagogiques : (vote)**
 - a) Validation du projet de Presse Universitaire porté par le SCD (phase 1).
 - b) FSDIE
- 7. Affaires numériques :**
 - a) Définition processus d'entrée en vue de la fiabilisation des données HARPEGE ;
 - b) Schéma directeur de la DSIN 2018-2020 : demande de remontée des projets numériques auprès des composantes.
- 8. Questions diverses.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Jeudi 5 octobre 2017

(Début de la séance à 13h40)

M. le Président Eustase JANKY – Bonjour. Nous sommes 27, nous avons donc le quorum et pouvons commencer ce Conseil d'Administration, le 1^{ier} Conseil d'Administration de cette année, de l'Université des Antilles.

Mesdames et Messieurs les administrateurs, Mesdames et Messieurs les invités, merci de votre présence. Je suis très heureux de vous accueillir dans cette salle pour ce 1^{ier} CA.



PROPOS LIMINAIRES

M. le Président Eustase JANKY – Cette rentrée 2017 a vu croître l'effectif de l'Université. Grâce au partenariat entre les pôles et la DOSIP, les journées d'accueil des étudiants ont été de véritables réussites aussi bien en Martinique qu'en Guadeloupe. Néanmoins, cette rentrée 2017 a été perturbée par les intempéries que vous connaissez bien, plus particulièrement sur le sud Basse-Terre et le Campus de Camp Jacob. Nous y faisons face avec solidarité et courage.

Je souhaite vous présenter et saluer le nouvel administrateur provisoire du Pôle Guadeloupe, Monsieur Alex MERIL, qui a dû partir car il avait un impératif. Il s'est tellement engagé dans ses fonctions et ses missions en faveur du pôle Guadeloupe, que je le remercie sincèrement même en son absence. Il est important de reconnaître le travail et l'investissement de l'ancien Vice-président du pôle, Monsieur Rudy CALIF, qui a dû démissionner à regret pour des raisons très personnelles mais qui continue à œuvrer à nos côtés.

Dans mon dialogue, j'avais à cœur d'initier des échanges notamment avec différents groupes. Je dois indiquer qu'à mes yeux, le dialogue n'est pas un bras de fer, il sera nécessairement inévitable. Je préside cette Université, je me suis assuré que de nombreuses réunions avec les porteurs de projets, avec les partenaires institutionnels, avaient bien lieu dans un esprit de concertation dans la perspective de l'accréditation prochaine, les fiches AOF étaient associées en ligne. De plus, nous avons travaillé sur une méthodologie que j'ai respectée. Les Vice-présidents de CFVU et le V/P à l'innovation pédagogique se sont pleinement investis en faveur de ce processus d'accréditation. Je les remercie. Je suis élu depuis quelques mois mais cela fait des années que cette accréditation n'a pas abouti. Ainsi que je l'avais indiqué lors de mon 1^{er} CA, le Ministère a regretté la manière éparse dont les fiches AOF avaient été remontées dans le passé. Je n'accepterai pas que l'on me reproche ce qui n'a pas pu être fait avant mon arrivée. En lien direct et quasi permanent avec les services d'accréditation du Ministère, la procédure que le compta a respectée est celle qui est souhaitée par le Ministère de tutelle.

Lors d'un rendez-vous très récent avec la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – Madame Frédérique VIDAL– elle m'a une nouvelle fois félicité pour la lettre de cadrage qui donne une direction très claire à cette nouvelle offre de formation et de recherche.

Si nous souhaitons que nos vœux d'augmentation budgétaire aient une suite favorable, nous devons suivre les recommandations des rapports, diminuer les heures complémentaires et comprendre qu'il y a des critères de soutenabilité des formations : le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'enseignants encadrants, la santé financière de notre établissement et bien d'autres critères que nous ne possédons pas.

Je n'accepterai pas les dictats, j'annonce que l'on ne peut pas dénoncer avec virulence la méthodologie d'accréditation du Président et lui demander par la même occasion de l'accompagner au Ministère. Je répète qu'il y a un Président et une Université. Les équipes opérantes travaillent durement à la fois pour rattraper le retard, gérer les questions quotidiennes, les conflits divers et insufflé des ambitions neuves à l'Université en difficulté financière, grâce à des partenariats innovants. Nous avons d'ailleurs eu le plaisir d'accueillir hier les membres du groupe Bernard HAYOT et des chefs d'entreprises dans le cadre du forum des métiers autour de la thématique très moderne, celle du numérique. Il y avait des étudiants de Saint-Claude qui sont venus par bus, des étudiants des classes préparatoires, des étudiants de la CCI réunis et attentifs aux informations transmises.

C'est cette ambition de réussite pour les jeunes dans le rayonnement de cet établissement qui doit animer nos actions. Donnons enfin une image apaisée de cet établissement et travaillons de façon constructive.

Lors d'un Conseil d'Administration, de nombreux collègues avaient demandé à ce que l'on fasse un point sur les finances de l'Université. J'ai demandé au Directeur du service financier de nous dire quelques mots de la santé financière de notre établissement, quand il prendra la parole.

Je vous remercie. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je commencerai le Conseil d'Administration en vous demandant si vous avez des questions diverses.

M. Jimmy NAGAU (MCF 971) – J'aurais souhaité que nous discutions de la question des conventions UGAP dans le cadre de la recherche.

M. le Président Eustase JANKY – C'est Monsieur NAGAU qui a posé cette question et Monsieur AUDEBERT qui répondra, le moment venu. Avez-vous d'autres questions ?

Mme Raïssa GABOURG (Etudiante 972) – J'aurais voulu que soit ajouté à l'ordre du jour un point sur les habilitations.

M. le Président Eustase JANKY – Cela ne relève pas des questions diverses et nous ne pouvons pas ajouter un point à l'ordre du jour qui a été envoyé.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – Je vous prie de m'excuser d'introduire une autre question diverse. Je souhaite revenir sur le point précédent. Il y a une étudiante qui vient de faire une demande et je partage son intérêt pour un point à l'ordre du jour car la question de l'accréditation est absolument centrale. Je souhaiterais également qu'elle soit mise à l'ordre du jour afin que nous ayons un petit bilan sur ce qui nous touche notamment par rapport au Ministère, à la date de remontée. Nous aimerions en savoir un peu plus car nous avons beaucoup de demandes de la part des collègues que nous représentons au CA. Merci.

M. le Président Eustase JANKY – Je ne dirai pas plus si c'est un point à l'ordre du jour, je dirai la même chose. Je ne vois donc pas pourquoi je mettrai cette question à l'ordre du jour, je dirai exactement la même chose en question diverse.

M. Sylvain HOUDEBERT (*Directeur SCD*) – Il y a d'autres questions diverses en Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Il y a également des questions diverses en Guadeloupe. Madame KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Ce n'est pas une question diverse. Je soutiens la demande faite par nos étudiants et Madame BERTIN pour positionner le point de l'accréditation de notre établissement à l'ordre du jour et non pas en questions diverses.

M. le Président Eustase JANKY – Y a t-il d'autres questions diverses en Martinique ?

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle 972*) – Monsieur le Président, nous n'avons pas de réponse à la question qui a été posée concernant l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Comme l'étudiante, comme Madame KIMBOO et comme Madame BERTIN, je demande également à ce que la question relative à l'accréditation de l'offre de formation de l'Université des Antilles soit mise à l'ordre du jour.

M. le Président Eustase JANKY – Une question diverse en Guadeloupe.

Mme Dominique AURELIA-TOTO (*MCF 972*) – Monsieur le Président, je soutiens mes collègues car comme vous le savez, sur le Pôle Martinique, nous nous posons beaucoup de questions quant à l'accréditation. Effectivement, ce serait une information, il ne s'agit pas ici de bras de fer.

M. le Président Eustase JANKY – Madame, j'ai dit que je vous donnerai l'information. Je n'ai pas dit que je ne la donnerai pas, j'ai déjà inscrit cette question en question diverse, j'y répondrai. J'ai répondu à la question posée, je n'ai pas dit que je ne répondrai pas. Je répondrai à la question et si vous en avez d'autres, vous les posez et j'y répondrai.

Mme Aurélie NELLA (*CTM*) – Je soutiens la demande qui a été faite. En tant que personnalité extérieure, je souhaiterais que ce point qui me semble fondamental pour l'établissement – non seulement pour le pôle Martinique mais aussi pour l'établissement dans son ensemble – soit inscrit à l'ordre du jour. De plus cette question sur l'accréditation avait déjà fait l'objet de discussions auxquelles j'avais participé ; la majorité des membres de ce Conseil de pôle avaient souhaité avoir plus d'informations précises concernant ces accréditations de l'offre de formation.

M. le Président Eustase JANKY – En Guadeloupe, Madame Marie-Luce PENCHARD.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – Je souhaite intervenir parce que je ne voudrais pas qu'à chaque conseil, il puisse y avoir des débats longs sur des questions de forme. Si c'est un point important, dès que nous avons reçu la date de la convocation vous aviez eu tout loisir de demander que ce point soit inscrit à l'ordre du jour. Maintenant, le Président vous propose de répondre après cet ordre du jour, au moment des questions diverses, parce qu'il faut valider un ordre du jour. Si cela ne suffit pas, vous demandez à ce que ce point soit inscrit au prochain Conseil d'Administration parce que si nous n'appliquons pas les règles de fonctionnement d'un Conseil d'Administration, chacun des administrateurs ici présents viendra cinq minutes avant et demandera à ce que l'on puisse inscrire un point à l'ordre du jour. Nous allons donc faire l'ordre du jour cinq minutes avant la séance. Pour le bon fonctionnement des

institutions, de notre Université, nous avons eu un ordre du jour et nous avons la possibilité de faire un certain nombre d'observations. Dès la date à laquelle nous avons reçu le mail nous indiquant que le Conseil d'Administration avait lieu aujourd'hui, on aurait pu demander que cette question soit inscrite à l'ordre du jour. On ne peut pas le faire en séance, je pense que c'est ainsi que fonctionnent en général les Conseils d'Administration.

M. Henri NAGAPIN (*Personnalité extérieure 971*) – Je ne puis que confirmer ce que viennent de dire Madame PENCHARD et le Président. Nous ne pouvons pas ainsi sans des effets dilatoires... ça passe en question diverse. C'est la règle, c'est la règle de tout Conseil d'Administration, de tout comité. C'est ainsi que cela se passe. Par contre, je vous suggère d'inscrire les trois points que j'ai entendus au prochain Conseil d'Administration, c'est aussi une règle de démocratie la plus simple. C'est celle que l'on doit appliquer. Sinon, j'ai aussi une question et je veux que vous l'inscriviez, Monsieur le Président. Non, ce n'est pas ainsi. Je demande un peu de réalité, restez dans le principe de réalité et démarrons ce Conseil d'Administration. C'est important, à mon avis, pour votre institution.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Je vais rester aussi dans la réalité, je rappelle que lors d'un précédent conseil Monsieur le Président a demandé à l'ensemble des administrateurs s'ils acceptaient ou pas de rajouter un point qui n'était pas à l'ordre du jour.

M. Henri NAGAPIN (*Personnalité extérieure 971*) – C'est le Président qui peut en décider. C'est au Président d'en décider, oui Madame.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Il me semble qu'il n'y a pas un administrateur qui demande de positionner ce point à l'ordre du jour mais plusieurs administrateurs du pôle. Merci.

M. le Président Eustase JANKY – Y a-t-il des questions diverses en Guadeloupe ?

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Je précise qu'au précédent conseil vous nous avez demandé, Monsieur le Président, de rajouter non pas un mais deux points à l'ordre du jour.

M. Henri NAGAPIN (*Personnalité extérieure 971*) – C'est la prérogative du Président.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – C'est un premier élément que je souhaitais porter à votre connaissance. D'autre part, il a été demandé au Président du Conseil qu'il y ait un point qui soit fait sur l'accréditation de l'offre de formation mais co-signée du pôle. Il me semble que ce point est fondamental, c'est bien pour cela que nous demandons – puisque nous avons constaté que ce n'était pas mis à l'ordre du jour comme cela avait été demandé au précédent Conseil d'Administration – que soit positionné en point à l'ordre du jour de ce conseil l'accréditation de l'offre de formation de l'Université des Antilles. Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – Il y a une question diverse en Guadeloupe.

M. Bruno HARAL (*BIATSS 971*) – J'aimerais que nous puissions avoir en question diverse un point d'avancée sur le *taux 6*.

Mme – Ce sont des étudiants de l'UFR SEN qui demandent s'ils peuvent avoir (*inaudible*) des annales parce qu'apparemment ils ont fait la réclamation depuis quelque temps et n'ont pas eu de réponse. Au niveau de l'UFR STAPS, ils m'ont rappelé que nous avons déjà fait part des conditions dans lesquelles nous avons cours en STAPS à savoir que nous avons des salles sans climatisation, des installations de

très mauvaise qualité. Les élèves doivent se déplacer énormément pour aller sur leurs lieux de pratique. Ce n'est pas nouveau parce que nous les avons effectivement déjà présentées.

Au niveau des emplois du temps, nous rencontrons énormément de problèmes. Nous avons un problème de LA qui a cours de 12h00 à 18h00 parce que les emplois du temps ne sont pas corrects. De plus, pour les démarches administratives, à chaque fois que nous nous présentons à la scolarité, ils nous répondent qu'ils sont surchargés, qu'ils ne peuvent pas. Il y a toujours des soucis, nous n'arrivons pas à avoir nos papiers facilement.

Ensuite sur les hyper planning c'est-à-dire le planning que l'on peut consulter en ligne, nous ne pouvons pas les consulter correctement parce qu'ils ne sont pas (*inaudible*) de groupe, cela provoque des problèmes pour aller en cours. Nous ne savons pas à quel moment nous avons cours, suite à cela, beaucoup de cours ont sauté c'est-à-dire qu'il est arrivé qu'il y ait cours mais il n'y avait pas d'élèves, beaucoup de cours ont été annulés. Nous avons beaucoup de problèmes d'organisation, d'emplois du temps, de communication. Nous n'avons pas une très bonne qualité de cours STAPS. Nous vous posons la question : que mettez-vous en place pour que les étudiants STAPS puissent avoir des conditions correctes pour étudier ?

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Questions diverses ?

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je vous prie de m'excuser, je m'excuse également auprès de Madame la représentante de la Région Guadeloupe mais je reviens sur un point qui n'a pas été tranché. Une accréditation représente quelque chose de très important pour l'ensemble des collègues de l'Université, que ce soit les enseignants, les administratifs ou les étudiants. C'est vraiment quelque chose de très important. Comme l'a rappelé Monsieur le Président dans ses propos liminaires, nous ne sommes pas plus en avance, cela aurait pu se faire avant mais il y a eu différents éléments. Il y a maintenant une attente très, très forte. Il y a des mouvements sur notre pôle par rapport à cela, nous avons été élus, nous sommes les représentants de nos collègues et je me dois d'insister – je vous prie de m'excuser – mais je me dois d'insister auprès de vous pour que ce point soit mis à l'ordre du jour comme cela nous avait été annoncé auparavant. Etant donné que c'est un point très important, je pensais qu'il n'y aurait pas cette discussion, j'ai été très surprise quand j'ai vu que ce n'était pas prévu à l'ordre du jour. J'ai cru que vous l'auriez ajouté là en fonction des éléments que vous alliez obtenir et que vous alliez en parler lors de vos propos liminaires. Ne le voyant pas, pour ma part je me permets d'insister très solennellement, Monsieur le Président, parce que c'est quelque chose qui nous engage non seulement pour une année pour ce qui est des transformations mais pour les années à venir. Nous avons besoin de réponses et le faire en questions diverses, n'a pas du tout la même valeur que de le faire en point à l'ordre du jour. C'est un élément essentiel de l'organisation du fonctionnement de notre Université. Je vous remercie.

M. – Mon intervention se fera en deux points et sera très rapide. Le 1^{er} point c'est que je ne comprends pas ce qui n'a pas été compris car il me semble que c'était très clair. Le Président a le pouvoir de mettre un point à l'ordre du jour, c'est son pouvoir, ce n'est pas le notre mais le sien. Il ne l'a pas fait à ce moment-là. En revanche, il répond à la question qui a été posée et qui est un point d'information sur l'accréditation. Ce sera fait en questions diverses, je crois que c'est la 2^{ème} question juste après celle de Monsieur NAGAU. L'information sera la même, il l'a précisé. Il me semble que c'est très clair et qu'il n'y a pas, à ce moment, de perte d'information puisqu'une information sera donnée de façon précise par le Président de l'Université.

Le 2^{ème} point de mon intervention est le suivant : parmi toutes les personnes présentes ici en Martinique ou en Guadeloupe, peu étaient administrateurs à la mandature précédente mais moi, je l'étais. Alors même que la crise était en train de naître et de croître à une vitesse exponentielle avec la Guyane, j'ai fait partie des collègues qui ont demandé à Madame la Présidente de mettre à l'ordre du jour en séance

cette question parce que nous étions en train de perdre la Guyane. Il m'a été répondu que ce n'était pas à l'ordre du jour. Nous n'étions pas un ou deux, nous devons être dix à le souhaiter et on nous a répondu que non. Non seulement cela n'a pas été mis à l'ordre du jour mais cela n'a pas été mis en question diverse non plus. C'est la prérogative du Président, nous l'avons respectée. Je pense que maintenant, vous pouvez la respecter également. Ce n'était pas moins important parce que nous sommes partis avec une Université avec trois points géographiques, à l'arrivée nous n'en n'avons plus que deux. Si nous avions pu discuter avec les collègues de Guyane à l'époque même en tapant le poing sur la table, nous n'en serions peut-être pas là aujourd'hui. Ce n'est ni plus ni moins important mais en revanche nous avons respecté la prérogative de Madame la Présidente. Je souhaiterais donc aujourd'hui que l'on respecte aussi l'autorité et la prérogative du Président JANKY. Merci.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Il m'a semblé dans vos propos que vous le regrettiez, il vaut mieux discuter avant qu'il n'y ait d'autre problème. Pour ma part, je n'étais pas aux précédents Conseil d'Administration. Je sais simplement que je n'y étais pas dans une autre mandature, j'y suis pour cette mandature et j'ai vu des choses qui se sont faites, on a pu ajouter des points à l'ordre du jour. Nous savons bien que c'est la prérogative de Monsieur le Président, je ne mets pas du tout en cause ni la valeur des décisions ni Monsieur le Président lui-même. Au contraire, je respecte la fonction de Président, je respecte Monsieur Eustase JANKY, je respecte également mes collègues qui ont fait cette demande. Je vous prie de m'excuser mais j'insiste de nouveau pour que ce soit un point à l'ordre du jour. Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – Je ferai le point en question diverse. Il y aura un procès-verbal et ce que je mettrai à l'ordre du jour, c'est exactement ce qui figurera dans les questions diverses. C'est exactement le même contenu, je ne vais pas trancher. Je ne changerai pas le contenu en fonction de la place de la question dans l'ordre du jour.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle 972*) – Monsieur le Président, la demande qui a été faite initialement de mettre ce point à l'ordre du jour, l'a été – vous avez pu le constater – par une étudiante. Vous avez reçu également – puisque nous avons été informés – la même demande émanant d'un autre étudiant siégeant au Conseil d'Administration qui sera un peu en retard. Vous avez cette même demande qui vous parvient de la part des différents collèges représentatifs au Conseil d'Administration pour le pôle Martinique.

D'autre part, il est important que ce point soit positionné à l'ordre du jour de ce Conseil d'Administration puisqu'il y a eu le CAC qui s'est positionné cette semaine. L'offre de formation doit remonter au niveau du Ministère. Comment pouvons-nous imaginer que nous fassions remonter l'offre de formation au Ministère sans même que nous n'ayons échangé, dialogué sur cette offre de formation en Conseil d'Administration d'autant que cette offre a une incidence financière. Toute information, tout avis donné au niveau du CAC doit être abordé en Conseil d'Administration. C'est pour cela que je vous redemande également, très solennellement, que soit porté à l'ordre du jour de ce Conseil d'Administration l'accréditation de notre offre de formation. J'ai bien entendu vos propos liminaires mais nous savons très bien vous et moi, que le débats n'ont pas été aussi fluides que vous l'avez dit, que la mise en œuvre n'a pas été aussi simple que vous le dites et que nos équipes ont dû travailler dans des conditions extrêmement difficiles et quasiment sans cadrage ou ligne conductrice pour mener ce travail concernant l'expertise sur l'offre de formation au niveau des pôles universitaires et singulièrement pour le pôle universitaire de la Martinique. Je fais appel à votre sens de la responsabilité et je vous redemande, Monsieur le Président, de porter ce point concernant l'accréditation de l'offre de formation de l'établissement à l'ordre du jour de ce Conseil d'Administration car il est prévu que l'offre de formation remonte au niveau du Ministère. Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – Madame FRANCOIS-HAUGRIN, je constate que ce point vous tient à cœur au pôle Martinique. Sachant que nous n'avons pas les informations, que nous n'avons pas les compléments là maintenant, je pense qu'il serait intéressant de prévoir un Conseil d'Administration extraordinaire avec un seul point à l'ordre du jour sur l'accréditation. Je pense que ce serait mieux d'autant que nous aurons les éléments demandés.

M. Camille GALAP (*Recteur 971*) – Désolé de mon retard. J'arrive en pleine discussion sur les pôles qui sont liés à l'inscription ou non de l'offre de formation sur ce Conseil d'Administration. Au regard de la demande forte qui est exprimée à la fois en Martinique mais qui n'est pas désintéressée du côté de la Guadeloupe, je crois – bien au contraire – je pense qu'il est effectivement raisonnable de proposer qu'il y ait un Conseil d'Administration extraordinaire avec un point unique sur la question de l'offre de formation pour prendre le temps, avec les administrateurs et représentants de l'Etat, avec les documents sous les yeux de se pencher sur les éléments d'analyse du Pôle Martinique, savoir ce qui justifie qu'il y ait un avis favorable ou défavorable sur un certain nombre de formations et que l'on puisse argumenter sur les points qui seront en discussion actuellement et le processus qui est un processus relativement long entre le Ministère et l'Université. S'il y a une réunion programmée très prochainement... il ne faudrait pas trop attendre, l'idée est de la faire assez rapidement, d'avoir une discussion bien consolidée pour avoir ensuite une vision claire des orientations liées à l'offre de formation de l'Université des Antilles qui doit évidemment être ensuite discutée au niveau du Ministère. Il y aura probablement d'autres séances du Conseil d'Administration qui se pencheront sur l'offre de formation parce que les propositions qui seront faites au niveau du Ministère ne seront pas forcément acceptées en l'état compte tenu des forces en présence, des forces et des faiblesses de chaque proposition par rapport aux effectifs étudiants, par rapport à l'aspect ouverture internationale, par rapport à la mixité des publics... enfin, il y a plein de sujets qui sont abordés au niveau du Ministère et qui devront bien évidemment être discutées et argumentées par l'Université au fil du temps jusqu'à la validation finale qui doit être portée au niveau du Conseil d'Administration ensuite validation au CNESER puis actée par le Ministère. C'est la proposition qui me paraît raisonnable au regard de ce que j'ai entendu en l'espace de 10 mn sur chaque intervention, c'était l'offre de formation à rajouter à l'ordre du jour. C'est vrai que si nous n'avons pas les documents sous les yeux, c'est un peu délicat. Je pense qu'il faut que nous prenions le temps de regarder au préalable les fiches de formation, en tant qu'administrateurs pour arriver ensuite au CA et pouvoir discuter sur des choses qui sont relativement ancrées.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle 972*) – L'offre de formation a été examinée en CAC cette semaine. Il a été précisé que cette offre de formation rentrait au niveau du Ministère. Il n'est pas concevable que l'on puisse faire remonter l'offre de formation au Ministère avant qu'elle n'ait été évacuée et discutée au niveau du Conseil d'Administration. L'art 14-9 des statuts stipule que : le Conseil d'Administration délibère sur toutes questions que lui soumet le Président au vu notamment des avis et vœux émis par le Conseil Académique et approuve les décisions de ce dernier en application du V de l'art L712-6-1. L'art 25-5 prévoit que les décisions du CAC comportant une incidence financière sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Université. Nous ne pouvons donc accepter que l'offre de formation remonte au Ministère sans qu'elle n'ait été débattue au niveau du Conseil d'Administration. J'entends bien la proposition qui a été faite par...

M. le Président Eustase JANKY – Madame FRANCOIS-HAUGRIN, nous avons dit que nous ferions un Conseil d'Administration extraordinaire. Etes-vous d'accord avec cette proposition ?

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle 972*) – Puis-je terminer Monsieur le Président ?

M. le Président Eustase JANKY – Allez-y, ça fait une demi-heure que nous discutons et nous n'avons pas entamé l'ordre du jour.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (VIP Pôle 972) – Monsieur le Président, vous étiez au CAC avec moi. Vous avez donc vu le temps qu'il nous a fallu pour vous faire admettre que nous ne pouvions pas faire remonter une offre de formation complètement désorganisée et désordonnée au niveau du Ministère. Nous avons consacré près de deux heures et demi pour arriver à un consensus sur ce point donc là une demi-heure, permettez-moi de vous dire que nous ne sommes pas encore aux deux heures et demi du CAC. J'espère bien que nous n'y arriverons pas. Vous avez fait une proposition que nous avons entendue. Je vous dis très clairement qu'il faut que l'offre de formation soit débattue au CA avant qu'elle ne remonte au Ministère ce qui signifie que si vous proposez un Conseil d'Administration extraordinaire, il nous faut une date qui soit antérieure à la remontée de l'offre de formation au Ministère.

M. le Président Eustase JANKY – Madame FRANCOIS-HAUGRIN, nous vous donnerons une date. Madame CASSIN vous donnera une date.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (VIP Pôle 972) – Non Monsieur le Président, vous n'allez pas nous donner une date...

M. le Président Eustase JANKY – J'ai un calendrier à respecter, je vous donnerai une date... la date va vous arriver.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (VIP Pôle 972) – Excusez-moi Monsieur le Président...

M. le Président Eustase JANKY – Vous êtes maintenant exigeante, c'est insupportable.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (VIP Pôle 972) – Non, c'est insultant pour nous Monsieur le Président. Nous vous demandons de nous préciser une date, la date de remontée...

M. le Président Eustase JANKY – Vous ne m'avez pas demandé la date de remontée, vous m'avez demandé la date de réunion d'un Conseil d'Administration.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Si la réunion doit être antérieure, il nous faut savoir au préalable quelle est la date de remontée, Monsieur le Président.

M. Camille GALAP (Recteur 971) – Dans mon esprit, quand j'ai proposé qu'il y ait un Conseil d'Administration extraordinaire sur la question liée à l'offre de formation, il était bien évident que ce Conseil d'Administration devra se dérouler avant l'envoi des fiches au Ministère. Il me semble que l'engagement qui est pris par le Président est de fixer le Conseil d'Administration à une date puis les fiches seront envoyées au regard de ce qui aura été décidé au niveau du CA. Dans la mesure où il faut regarder les contingences liées au calendrier ministériel pour la remontée des fiches, c'est en fonction de ces dates butoir de remontée des fiches qu'il faudra caler le CA en amont pour que nous ayons le temps de discuter. Je pense que c'est la raison pour laquelle il n'y a pas de réponse immédiate au sujet de la date.

Mme – Vous ne connaissez pas la date à laquelle doivent être remontées les fiches AOF ?

Mme Laura-Line CASSIN (MCF 971) – Cela fait un moment que je demande la parole et le Président me l'a accordée, Monsieur AUDEBERT donc je vous remercie. Monsieur le Président, je voudrais quand même que nous nous accordions sur les méthodes de travail parce que nous administrateurs, nous sommes là, nous subissons depuis tout à l'heure les mêmes phrases répétées de manière illimitée par un même groupe de personnes. Il y a un ordre du jour, vous avez bien indiqué que vous souhaitiez qu'il

soit respecté, nous le souhaitons aussi pour la Guadeloupe. Nous aimerions vraiment commencer à travailler parce qu'il y a beaucoup de choses à faire et que nous avons également des contraintes, il y a des personnes qui doivent s'en aller, il y a des personnalités extérieures qui ont à faire ailleurs. Nous sommes là pour travailler, je voudrais qu'on le fasse dans le respect du Président et que l'on respecte ses prérogatives. Quand il nous dit « non, ce n'est pas à l'ordre du jour », ce n'est pas à l'ordre du jour et nous en discuterons autant que possible en questions diverses. Nous avons tous nos contraintes mais j'aimerais que nous commençons à travailler, si vous le voulez bien Monsieur le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons débiter le Conseil d'Administration.

(Discussions simultanées)

M. – Non, c'est fait exprès.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – En ce qui me concerne, je me sens insultée et je sens insulté l'ensemble des personnes qui ont voté pour Karine KIMBOO et Karine KIMBOO se retire de ce Conseil.

M. – Mais c'est très bien.

M. (Personnalité extérieure) –

Mme Arlette BRAVO-PRUDENT (Ville Universitaire 972) – Je me retire pour non respect des personnalités extérieures. Merci.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – Cécile BERTIN-ELISABETH se retire pour non-respect des personnes qui l'ont élue. Je vous demanderai juste une date, Monsieur le Président. Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – Mme Cécile BERTIN, je dis bien qu'il y aura une date qui sera fixée en fonction des calendriers du Ministère. Je ferai en sorte que le Conseil d'Administration ait lieu avant la remontée des fiches au Ministère. Je ne peux pas vous fixer la date maintenant, il faudrait que je me renseigne au niveau du Ministère pour avoir la date butoir, à partir de là je fixerai un Conseil d'Administration extraordinaire pour que vous puissiez expliquer cette offre de formation. L'offre de formation remontera, une fois que nous aurons fait ce Conseil d'Administration.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (VIP Pôle 972) – Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN, en tant que Vice-présidente du pôle, je me retire de ce Conseil d'Administration.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur PORTECOP.

M. Olivier PORTECOP (BIATSS 972) – Monsieur le Président, nous regrettons la tournure des choses parce que le respect des instances et de leurs prérogatives nous semble aussi quelque chose de fondamental dans la concertation avant le dialogue avec le Ministère. Moi aussi, je me retire.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Madame NELLA.

Mme Aurélie NELLA (CTM 972) – Je regrette vraiment, moi aussi, la tournure de ce Conseil d'Administration. Il ne s'agit aucunement de remettre en cause l'autorité du Président qui a toute latitude

pour fixer l'ordre du jour du Conseil d'Administration, bien entendu. Mais il m'a semblé que ce point devait être inscrit à l'ordre du jour, en tout cas votre proposition de le traiter en Conseil d'Administration extraordinaire me paraissait être une issue correcte dès lors que la date de tenue de ce Conseil d'Administration était précisée. Je suis vraiment affligée de la tournure que prennent les choses. Moi aussi, en tant que personnalité extérieure et ancien membre de cette communauté universitaire je suis particulièrement attentive aux questions fondamentales qui intéressent notre Université. Par ailleurs, je ne suis pas membre Des autres conseils où ces discussions ont pu avoir lieu concernant l'offre de formation. Merci.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur AUDEBERT, nous pouvons commencer ce Conseil d'Administration ?

M. Christophe AUDEBERT (DGSA)– Pour l'heure, il reste trois votants.

M. le Président Eustase JANKY – Madame AURELIA souhaite intervenir.

Mme Dominique AURELIA-TOTO (MCF 972) – Monsieur le Président, c'est dommage que la situation prenne cette tournure. Monsieur le Recteur a parfaitement raison, je pense que si à la fin de ce CA nous pouvons convenir d'une date de CA extraordinaire, cela aurait été fait tout à fait... C'est vraiment dommage que nous soyons arrivés là sur un dossier aussi important.

M. le Président Eustase JANKY – Madame AURELIA, je vais devoir fixer une date et je m'organiserai avec le Ministère pour que les pièces ne soient remontées qu'après ce Conseil d'Administration extraordinaire.

M. Camille GALAP (Recteur 971) – J'ai presque envie de dire que nous, en tant que Recteurs à la fois de Guadeloupe et de Martinique, s'il y a une difficulté particulière liée au calendrier ministériel sur la remontée des fiches qui doit être faite par l'Université des Antilles, nous pourrions intervenir – la Rectrice de la Martinique et moi-même – pour obtenir un délai supplémentaire pour la remontée des fiches. Les instances doivent se réunir et discuter de façon sereine, anticipée, avec un nombre de documents. Elles doivent pouvoir les consulter et si ça doit prendre 15 jours, nous demanderons au Ministère 15 jours de plus – je ne pense pas qu'il soit à quinze jours près – et nous aiderons le Président à obtenir ces délais, si c'est nécessaire. Cela nous permettra d'avoir un CA qui se déroule de façon sereine dans les jours à venir, date à fixer, puis les fiches seront remontées au niveau du Ministère. En tout état de cause, en tant que Recteurs, nous devons aussi avoir une vision claire de l'offre de formation de l'Université des Antilles puisqu'elle s'intègre à l'offre de formation académique et que bien évidemment que ce soit le niveau post-bac, CPGE, BTS, IUT, Licence, Master, Licence Pro forcément les instances académiques doivent aussi regarder ce qui se passe dans les délais normaux. Les deux Recteurs que nous sommes, Madame CORMIER et moi-même, serons très attentifs et nous serons prêts – si le Président le souhaite – à l'accompagner dans sa démarche auprès du Ministère pour sa présentation de l'offre de formation. Encore une fois, ce n'est pas pour l'encadrer mais pour le soutenir dans sa démarche pour que cette validation soit faite. Je pense que même si ma collègue n'est pas là, je vais très vite relayer l'engagement qui est pris ici auprès d'elle pour que nous allions le dire au Cabinet de la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

M. le Président Eustase JANKY – Merci Monsieur le Recteur. Nous allons commencer le Conseil d'Administration.

M. Raymond CESAIRE (PR 972) – Je regrette profondément les conditions de ce conseil. Je vous prie de m'excuser d'être arrivé en retard. Je rejoins les propos de Madame AURELIA. Il me paraît difficile de

poursuivre le Conseil d'Administration dans cette configuration. L'essentiel des représentants du Conseil de pôle Martinique se sont retirés, cela me paraît être une situation qui n'est pas possible. J'en suis désolé.

M. Michel GEOFFROY (*Vice-président du CA*) – Nous avons quand même une responsabilité vis-à-vis de nos étudiants et de nos composantes. Nous avons un Budget Rectificatif à voter, si nous ne le votons pas, les composantes qui ont besoin de moyens pour fonctionner, je pense en particulier à l'UFR-STAPS qui est représenté ici par une étudiante et qui n'aura pas les ressources nécessaires pour continuer ses activités, de même que toutes les facultés qui ont besoin de ce Budget Rectificatif pour terminer l'année, pour commander du matériel... je pense aux Sciences Expérimentales, je pense à tous les collègues qui ont des Laboratoires, qui ont des projets en cours et qui ont besoin de dépenser cet argent, qui ont des bilans à fournir. Si nous arrêtons le conseil maintenant, cela signifie qu'il n'y a pas de budget et qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses. Tout cela repart dans les Fonds de roulement puisque l'année est presque finie et que les engagements de dépenses sont terminés au mois de novembre. Je crois qu'au contraire, c'est faire preuve d'une grande responsabilité que de rester dans cette salle et de travailler pour que les autres qui ne sont pas dans des postures politiques mais qui travaillent, qui viennent travailler tous les jours – je parle des étudiants qui ont envie d'avoir des diplômes – puissent travailler dans des conditions minimales. Pour ma part, il est important que nous restions pour voter ce Budget Rectificatif n°2. Il n'y a pas – me semble-t-il – de questions politiques dans l'ordre du jour qui engagent l'avenir de l'établissement. Il s'agit de questions techniques qui nous permettent de fonctionner, il n'y a pas de grandes déclarations, de grandes décisions. Nous allons voter un Budget Rectificatif qui est une lettre de cadrage budgétaire pour le budget 2018, ce sont des choses normales à voter à cette période de l'année. Si nous ne les votons pas, nous bloquons l'établissement donc je crois qu'en tant qu'administrateurs, c'est de notre responsabilité que de participer au vote de ce budget.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons poursuivre.

M. Raymond CESAIRE (*PR 972*) – J'entends bien qu'il faut de la responsabilité, il y a des points budgétaires et financiers par rapport aux composantes et aux étudiants qui sont en question. Personnellement, je vais poursuivre ce Conseil d'Administration mais je voudrais quand même souligner que nous ne pouvons pas continuer à fonctionner dans un clivage permanent et dans un dialogue de sourds. Je suis désolé d'employer cette expression.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup, merci aux collègues de la Martinique qui sont restés pour ce Conseil d'Administration, merci aux collègues de la Guadeloupe qui sont également présents. Nous allons commencer ce Conseil d'Administration en supprimant de l'ordre du jour les points qui ne sont pas très importants tels que le point n°3 en « Affaires juridiques et statutaires ». Nous enlèverons également le point sur les conventions, il peut être reporté. Je mettrai la lettre de cadrage qui faisait partie des affaires budgétaires. Nous supprimons le point n°7 des affaires juridiques : « le numérique ». Le point qui intéresse les étudiants « le FSDU de l'Université », nous allons les voir, j'espère que nous pourrons le voir assez rapidement. Nous allons peut-être reporter l'approbation des PV ?

M. – Nous ne pouvons pas reporter.

M. – En fonction des modifications que vous venez de citer, est-il possible de donner une lecture du nouvel ordre du jour ?

M. le Président Eustase JANKY – Tout à fait. Je vous donne donc lecture de l'ordre du jour modifié :

- Propos liminaires (*c'est fait*)
- Approbation du PV du Conseil d'Administration du 5 juillet

Affaires budgétaires et financières :

- Budget Rectificatif,
- Lettre de cadrage,
- Tarif de la formation continue

Ressources Humaines, nous garderons :

- le point sur le comité technique
- le calendrier de fermeture de l'établissement
- les postes ouverts (art 46)

Affaires pédagogiques :

- Validation du projet de presse
- Le FSDIE, cela concerne les étudiants

- Questions diverses

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous retenons cet ordre du jour et nous commençons ce Conseil d'Administration ? Est-ce que nous validons cet ordre du jour ? Tout le monde est d'accord ?



APPROBATION DU PV DU 5 JUILLET 2017

M. le Président Eustase JANKY – Avez-vous pris connaissance de ce PV ? Avez-vous des remarques ?

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Nous avons un Conseil d'Administration qui est extrêmement tendu, l'essentiel des administrateurs a quitté la salle de réunion si bien qu'il est difficile de continuer à travailler dans ces conditions. Monsieur CESAIRE et moi-même, Madame AURELIA-TOTO avons choisi de rester pour traiter de la question budgétaire. Je crois que nous devrions et que nous pourrions nous limiter uniquement à ces points quitte à revenir lors d'un prochain Conseil d'Administration sur les autres questions. Il me semble que autant la question budgétaire ne peut pas être remise à un prochain conseil, autant les autres questions ne présentent pas le même degré d'urgence. C'est la raison pour laquelle je souhaite que l'on se limite aux questions budgétaires, autrement cela nous mettrait, Monsieur CESAIRE, Madame AURELIA-TOTO et moi en situation intenable.

Mme Dominique AURELIA-TOTO (MCF 972) – Je suis tout à fait d'accord avec Monsieur VIRASSAMY, je reste aussi parce qu'il y va de ma responsabilité. Je pense que la question cruciale reste celle du budget sans quoi la situation serait invivable sur ce pôle, elle l'est déjà.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous passe la parole Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (PR 971) – Je comprends la situation difficile que vivent les collègues sur le pôle Martinique et je crois que nous pouvons valablement entendre leurs propositions. Celle de Monsieur VIRASSAMY me semble tout à fait honnête, je crois qu'elle est à prendre en considération avec un petit bémol. Il y a quand même les affaires pédagogiques notamment le FSDIE... enfin le volet « affaires pédagogiques » qui intéresse directement les étudiants et leurs associations avec leur projets pédagogiques. Tous ici autour de cette table, nous savons qu'il y a des étudiants. Nous sommes une

université, nous ne pouvons donc pas nous permettre de les mettre en difficulté parce que nous avons des désaccords peut-être politiques. Nous avons le calendrier de fermeture de l'établissement, ce sont des choses toutes simples qui demanderont trois minutes. Si nous ne les faisons pas, nous nous mettons en difficulté. Je comprends que les tarifs de la formation continue, l'ouverture des postes etc. tout cela me semble important mais si le Président décide que nous le ferons la prochaine fois, je comprends très bien. Mais si nous pouvions garder au moins ce qui concerne les étudiants en plus du budget, ce serait ma seule requête. Néanmoins, je suis d'accord avec le Professeur VIRASSAMY, je comprends sa position. Il fait déjà preuve de courage en restant là aujourd'hui, nous ne pouvons pas le mettre plus en difficulté, ni lui ni les deux autres collègues.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – C'est pourquoi je réitère mon observation qui est de limiter notre participation aux questions budgétaires et financières. Les autres points, je n'en méconnais pas l'existence mais avant d'arriver à la situation de blocage que nous connaissons il fallait y penser. Je crois que l'on n'y a pas pensé lors de certaines prises de position qui nous ont mis en situation difficile, là je dis pour ce qui me concerne que je ne traiterai que des affaires budgétaires avant de me retirer car la question budgétaire est essentielle, tout le monde l'a compris. En ce qui me concerne, je n'irai pas au-delà.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Nous allons nous limiter à cela. Madame l'agent comptable vient de me dire qu'il y a des aides pour les étudiants de Saint-Martin.

Mme Laura-Line CASSIN (MCF 971) – Cet ordre du jour n'est pas fait sans raison. Nous avons mis quelques points qui sont très importants, les affaires pédagogiques sont importantes. Nous ne pouvons pas sortir de ce CA alors qu'il y a des étudiants qui nous attendent pour des questions. Nous sommes enseignants, nous nous disons que cela ne nous concerne pas, que ce n'est pas important mais les étudiants ont des attentes. Les affaires pédagogiques c'est important, les postes ouverts dans l'art 46 c'est important pour l'UFR SJE. Je suis désolée, il ne faut pas être égoïste, il faut penser qu'il y a des collègues qui nous ont élus et qui comptent sur nous. Le quorum est atteint, il faut donc voter sur les questions qui sont importantes pour cet établissement.

M. Raymond CESAIRE (PR 972) – Effectivement, il y a des sujets qui sont importants. Nous sommes tous là avant tout pour les étudiants, nous avons tous été élus à ce Conseil d'Administration. L'essentiel des élus présents du conseil de pôle ont quitté la séance, par respect vis-à-vis de l'ensemble des élus étudiants et de pôles, je pense que nous devons nous limiter aux affaires budgétaires et financières. Je regrette profondément, je ne vois pas d'autre possibilité. On peut parier que nous sommes là pour les étudiants, c'est justement dans l'intérêt de l'ensemble des étudiants que nous ne pourrions pas traiter de sujets aussi importants en étant en effectif aussi réduit.

M. Camille GALAP (Recteur 971) – Je fais une proposition pour que le point FSDIE qui est un volet en partie financier qui est lié à des projets portés par les étudiants soit remonté en « Affaires budgétaires et financières » de façon à traiter ce volet dans la globalité et nous verrons après comment nous pouvons continuer ce CE. Ce sera pareil pour les étudiants de Saint-Martin.

M. le Président Eustase JANKY – Cela concerne justement les étudiants de Saint-Martin.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons voir si

Mme Dominique AURELIA-TOTO (MCF 972) – Monsieur le Président, encore une fois je crois que Monsieur le Recteur parle raison, je suis tout à fait d'accord pour que ce volet FSDIE soit remonté au budget parce qu'il s'agit des étudiants de Saint-Martin dont la situation est très précaire. Je rejoins aussi Monsieur CESAIRE, nous ne pourrions pas traiter d'autres questions parce qu'il y a un déséquilibre ici et aussi par respect pour ceux qui sont partis qui sont soit Doyen ou V/P pôles, il faudrait aussi qu'ils soient présents lors du conseil. Je suis tout à fait d'accord pour que ce point remonte. Merci.

M. le Président Eustase JANKY – Je rappelle que je suis tout à fait d'accord pour faire remonter le point FSDIE aux affaires budgétaires. Il y a quand même un souci, celui des postes de l'art 46. Nous avons les deux Doyens SJE et Droit Economie de Martinique, si nous ne faisons pas monter les postes maintenant, je pense que nous n'aurons pas la possibilité de le faire ultérieurement.

Mme Charline LAPLAIGE (administration PGAFP) – En fait, la difficulté que nous avons sur les postes de l'art 46, c'est que nous devons faire un retour au Ministère avant le 17 novembre, entre les deux nous n'avons pas d'autres CA de programmé.

Mme Laura-Line CASSIN (MCF 971) – Tout ce qui a été voté en CT ne sera pas applicable si on ne le vote pas ainsi que tout ce qui a été voté par les autres conseils. Donc on minimise le travail des autres. Il faut quand même se rendre compte de ce que l'on fait. Il y a des gens qui travaillent dans les conseils, qui prennent des décisions et nous sommes censés les valider, les regarder.

M. Christophe AUDEBERT (administration générale) – On ne vous entend pas à la Martinique.

Mme Laura-Line CASSIN (MCF 971) – Je disais que le volet « Ressources humaines » est important dans cet établissement. Je suis désolée mais il ne faut pas le nier. Le PV du Comité technique est important, des décisions ont été prises lors de ce Comité technique, le calendrier de fermeture de l'établissement et des congés des personnels est important, les postes ouverts le sont donc le volet « Ressources humaines » tout comme le volet des « Affaires budgétaires » est important, autant que les « Affaires pédagogiques ». On peut retirer le numérique, on peut retirer les questions diverses mais il y a ces trois points : « Ressources humaines », « Pédagogie » et « Budget de cet établissement » que nous ne pouvons nier. Il y a des réalités, il y a un établissement qui doit fonctionner jusqu'à la fin de cette année.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Je n'ai pas bien entendu qui s'exprime en Guadeloupe avec autant de véhémence.

Mme Laura-Line CASSIN (MCF 971) – Je ne me suis pas présentée, c'est Laura CASSIN.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – A quel titre Madame CASSIN s'exprime t-elle au sein du Conseil d'Administration ?

Mme Laura-Line CASSIN (MCF 971) – En tant qu'élue au collège B, Monsieur le Professeur VIRASSAMY.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Il m'a semblé que vous aviez été appelée à d'autres fonctions.

Mme Laura-Line CASSIN (MCF 971) – Que j'avais été comment ?

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Appelée à d'autres fonctions.

Mme Laura-Line CASSIN (MCF 971) – Je suis élue au collège B, Monsieur le Professeur. Je suis administratrice, tout comme vous.

M. Georges VIRASSAMY (PR 972) – Dans ces conditions, très bien mais je m'étonne de la véhémence avec laquelle vous vous exprimez parce que l'on vous a expliqué la vérité d'une situation. Nous sommes sur ce pôle en Martinique, plus que trois élus à avoir accepté de continuer à siéger pour aider Monsieur le Président à sortir de la situation dans laquelle certains l'ont conduit. Vous n'avez pas l'air de comprendre que la notre est intenable. Nous avons accepté de traiter parce qu'il ne faut pas bloquer l'établissement mais voilà que vous nous dites finalement qu'il faudrait pratiquement tout traiter alors que notre situation d'élus – je vous le dis – est intenable, intenable. Nous aurons certainement, Monsieur CESAIRE, Madame AURELIA-TOTO et moi, à rendre des comptes à nos électeurs même à nos collègues élus. Cela n'a pas du tout l'air de vous perturber.

M. le Président Eustase JANKY – Après les affaires budgétaires, nous allons passer au 1^{ier} point le Budget Rectificatif n°2.

M. Michel GEOFFROY – Il faut approuver le PV de la séance précédente. C'est obligatoire.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Nous passons aux affaires budgétaires.

AFFAIRES BUDGETAIRES



BUDGET RECTIFICATIF N°2

M. Vincent SUBITS (DAF Administration générale) – J'enlève les informations du début et j'attaque sur le Budget Rectificatif n°2. Les principaux changements pour ce budget sont d'une fongibilité de 440 000 euros décomposés en 140 000 euros de fongibilité directe et 300 000 euros de reprise sur provisions. Les paiements sur fonds de roulement sont induits est de 120 000 euros principalement liés à la convention CTM pour le PUR Martinique. Je ne présente que les tableaux soumis au vote puisque j'accélère la procédure, je ne parle pas des tableaux mis pour information.

- Le tableau n°1 soumis au vote : les autorisations d'emploi. Le plafond de 987 ne change pas par rapport au BR1, seul le niveau des emplois de ressources propres change. Le montant de la dotation ministérielle en masse salariale change très légèrement, il y a un petit écart de 50 000 euros environ par rapport à la précédente notification ministérielle. Le montant total est de 75 303 880 euros moins le *(inaudible)* de 447 154 euros. Pour information, la marge de manœuvre a été fortement réduite vis-à-vis de la masse salariale cette année puisque nous aurons en tout et pour tout 1 065 000 euros de fongibilité totale en tenant compte des reprises sur provisions alors que l'an dernier, nous avons 2 M€ de fongibilité. Nous avons perdu 1 M€ de fongibilité par rapport à l'an dernier.

- Le tableau n°2 : les autorisations budgétaires soumises au vote. Ce tableau montre un déficit entre les AE et les CP. Je précise bien un déficit sur les AE et les CP et non pas un déficit sur le compte de résultats. Ce n'est donc pas un déficit sur le budget de l'établissement. Juste un déficit sur les AE et CP qui s'explique par le fait que nous soyons passés en GBCP cette année, et la GBCP nous permet de ne plus faire « AE=CP » sur l'année. Comme nous ne pouvons pas récupérer les années précédentes puisque nous n'étions pas sur GBCP, nous ne pouvons pas récupérer des crédits de paiement, la trésorerie qui tombe des différentes conventions. Elles sont déjà toutes tombées l'an dernier. Or, nous avons ouvert cette année plusieurs conventions pluriannuelles, nous avons ouvert les AE pour lesquelles les CP vont tomber sur trois ans, ce qui explique que nous avons un écart. Les 1 100 000 euros de la convention CTM, par exemple, nous n'en n'avons reçu que 50% à l'heure actuelle. Les 50% restants ne sont forcément pas inscrits dans les CP pour l'instant. Ils le seront après, nous avons reçu la convention signée etc. mais pour l'instant, ils ne sont pas pris en compte dans les CP 2017 de ce budget. Il y a d'autres petites conventions etc.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – Je pourrais avoir une précision. Quand vous dites que l'on n'est pas obligé de mettre « AE=CP », c'est en investissement ?

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration générale*) – Non, non.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – Même en fonctionnement ?

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration générale*) – Même en fonctionnement, effectivement. Certaines conventions ont des crédits... en grande majorité pour les crédits 20 en investissements mais la CTM a 798 000 euros sur les 1 100 000 euros de fonctionnement. Sur ces 798 000 euros, nous avons reçu 50%, il manque donc 50% de CP dans ce budget. Ils seront versés par la suite.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – Ce sont des frais de fonctionnement ou des crédits d'investissement pour la CTM ?

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration générale*) – Il y a 798 000 euros de crédits de fonctionnement et 320 000 euros de crédits d'investissements.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – vous êtes obligés de mettre la totalité en fonctionnement sur CP...

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration générale*) – Nous avons ouvert en AE puisque nous n'avons pas reçu les Crédits de Paiement.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – C'est ce que je ne comprends pas puisque vous êtes sur du budget de fonctionnement pour... à moins que cela ne figure pas en fonctionnement dans le budget de la Collectivité. Si c'est en fonctionnement dans le budget de la Collectivité, il faut qu'elle verse dans l'année ou alors, à ce moment-là, vous minorez l'AE sur le fonctionnement. Cela ne sert à rien de l'ouvrir à ce montant. Sur les investissements, nous sommes sur une pluriannualité alors que sur le fonctionnement nous sommes sur le réalisé. Si la CTM a ouvert 769 000 euros dans son budget de fonctionnement, nous devons trouver les 769 000 euros chez nous. Cela veut dire qu'elle n'a pas ouvert cette totalité donc vous avez forcément la délibération de la CTM à ce sujet. Je me suis posée la question. Sur l'investissement, c'est normal parce que quand on construit c'est sur plusieurs années mais sur le fonctionnement... la comptabilité est peut-être différente à l'Université, Monsieur le Recteur mais je me trompe peut-être. J'ai quelques réflexes là-dessus et j'étais étonnée que ça passe en fonctionnement. Je

ne demande qu'à être informée et je ne cherche qu'à comprendre. Je ne cherche pas à contester quoique ce soit, je n'ai pas ce réflexe ;

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration générale*) – Pour l'instant, la CTM est un cas particulier. Je vous rappelle qu'au BR1, nous avons ouvert la CTM sans avoir aucune convention c'est-à-dire que nous avons ouvert des fonds sans avoir les justificatifs. Nous avons bloqué ces fonds pour la masse salariale que nous n'avions pas répartie, que nous n'avions pas ventilée. Nous avons eu une 1^{ère} régularisation de 50%. Même si j'ai reçu la convention, je ne mettrai pas les 50% restants dans les comptes car si je ne les reçois jamais, c'est le fonds de roulement de l'Université qui devra les sortir de sa poche.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – Un document budgétaire est aussi un outil qui permet de mettre en avant une politique. C'est souvent la traduction d'une politique. Cela me gêne toujours d'avoir un budget où on annonce – des questions d'écriture comptable que je peux comprendre, c'est la raison pour laquelle je demande des explications – un déficit. J'aurais préféré que l'on minore l'AE pour avoir des comptes équilibrés plutôt que d'avoir politiquement un affichage disant « nous, au Conseil d'Administration, nous votons un budget en déficit » alors que c'est une question de...

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration générale*) – Vous ne votez pas un budget en déficit. Le Compte de résultat est positif de 9 000 euros. Vous votez donc un budget en bénéfice de 9 000 euros il y a « plus 9 000 euros » qui tombent dans le fonds de roulement, le budget n'est donc pas déficitaire. Vous votez un budget positif, vous votez des AE égales aux CP – je suis tout à fait d'accord – mais le budget de l'Université en BR2 est positif de 9 000 euros. C'est sur le tableau n°6.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – Le tableau n °6, d'accord.

Mme – Nous votons des CP ? Je ne sais pas ... on ne vote pas des AE parce qu'au niveau de l'Etat, nous avons des AE puis des CP pour les trois années à venir. C'est ainsi que nous fonctionnons.

Mme Lysiane RINALDO (*Agent comptable Administration générale*) – Si on n'ouvre pas la totalité des AE sur l'exercice 2017, nous ne pourrons pas faire les commandes et les payer. Ensuite, la remontée des dépenses que nous aurons faites sera insuffisante pour obtenir la subvention de la CTM. Si on n'ouvre que 500 000 alors qu'ils nous ont annoncé 900 000 on ne remontera que 500 000 puisque nous ne les avons pas ouverts au budget, nous ne pourrons pas les dépenser.

Nous avons toujours servi de banquier à la CTM. Ils nous disent « vous avez 1 800 000 euros », nous les mettons en ouverture de crédits et pour certaines conventions, nous attendons encore le versement depuis trois ans. Si on n'ouvre pas les AE – elles sont toujours supérieures aux CP puisque l'on nous paie sur deux ou trois ans – nous serons incapables de dépenser la convention annuelle parce que la convention de la CTM est quand même annuelle.

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration générale*) – Cela permet aussi plus de crédits budgétaires puisque les années précédentes, nous votions pour AE/ CP, que les CP rentrent ou pas ce n'était pas grave. Madame l'agent comptable peut le confirmer, il n'y avait pas de vérification sur la rentrée des CP mais quand ils ne rentraient pas, ce n'était pas grave c'est le fonds de roulement qui couvre. Nous régularisons comptablement parlant mais budgétairement parlant c'était...

L'objectif est d'être beaucoup plus réaliste, nous avons reçu 50% donc je les mets dans les CP ; il manque 50% je les passe ce qui évitera l'année prochaine de les retirer du fonds de roulement, de demander un paiement sur fonds de roulement pour compenser la CTM etc. Je vous rappelle que la CTM a été votée en BR1, nous avons bien informé en BR1 que nous avons ouvert au pôle Martinique pour leur permettre de fonctionner, pour ne pas les bloquer complètement dans leurs différents projets et dans leur fonctionnement. Nous n'étions pas obligés de le faire mais si la situation se répète, les administrateurs

ne sont pas obligés de voter à l'avenir. Là, c'était déjà voté dans le BR1, c'est juste une régularisation des écritures.

M. – Sur le crédit de Paiement, nous sommes sur un base annuelle, cela veut dire que ce sera payé d'ici le mois de décembre.

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration générale*) – En théorie oui mais en pratique, ils ne sont pas encore là donc je ne les mets pas dans le budget. Ce sera réactualisé dans le compte de l'agent comptable si ça tombe avant le 31 décembre.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – ça ne tombera pas avant le mois de décembre puisqu'ils attendent la remontée des factures qui arrive sept à huit mois plus tard pour pouvoir les payer. Ce ne sera certainement pas payé en 2017 ni en 2018.

Mme Lysiane RINALDO (*Agent comptable Administration générale*) – Nous sommes en train de solder 2015.

M. – Il n'y a donc pas d'annualisation ?

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration générale*) – Voilà pour les écarts des AE et des CP, ce sera réactualisé d'une année sur l'autre. Pour le fonctionnement – Madame PENCHARD l'a évoqué tout à l'heure – cela concerne uniquement la CTM. Il n'y a aucune autre convention où le fonctionnement est déséquilibré en AE et en CP.

Mme Marie-Luce PENCHARD (*Conseil Régional 971*) – Je serais d'avis d'inscrire en général, ce qui figure dans le budget de la Collectivité. C'est un grand principe. Nous n'allons pas aborder ce sujet, je pense que le déficit budgétaire n'est pas forcément de bonne nature. En général, on inscrit au budget ce que le partenaire a lui-même inscrit à son budget. On doit avoir une délibération pour faire le lien entre les deux. Je pense que nous avons déjà commencé ce CA un peu difficilement, je ne vais pas en rajouter mais je serai vigilante sur le prochain budget.

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration générale*) – De toute façon, je pense que nous serons moins permissifs sur le prochain budget. Je poursuis :

- Le tableau n°6 : la situation patrimoniale. On observe une capacité d'auto-financement positive. Le fonds de roulement conserve sa stabilité puisque nous mettons 9 000 euros en positif dans le fonds de roulement.

A titre purement informatif, vous avez là le détail de la répartition de la dotation ministérielle donc de la fongibilité. C'est la colonne de gauche, la 1^{ère} colonne : budget réel BR2 2017. Tout ce qui est à droite représente les ressources propres. Pour comparer cette année à l'année précédente – je pense que c'est très important et je m'arrêterai là parce qu'après, ça entre dans le détail ? nous l'expliciterons un autre jour – au niveau du fonctionnement en 2017, nous sommes à 7 825 000 euros soit un peu moins que l'année dernière ; en masse salariale 74 M€ alors que l'an dernier c'était 71.4 M€ ; la fongibilité 1 065 000 euros en 2017 et l'an dernier 2 M€ ; le prélèvement sur fonds de roulement 494 323 euros alors que l'an dernier c'était 1 775 000 euros.

M. le Président Eustase JANKY – Nous votons les tableaux l'un après l'autre ?

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration générale*) – Vous pouvez les voter tous ensemble.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – J'avais quelques remarques. Quand on fait le calcul d'A+B du tableau n°1, ce n'est pas le même chiffre que la colonne C qui dit A+B.

M. Vincent SUBITS (DAF Administration générale) – Effectivement, ce sont des arrondis.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – J'ai bien compris, j'avais bien lu la lettre de cadrage budgétaire, mais je regrette toujours qu'il n'y ait pas une répartition des emplois par pôle.

M. le Président Eustase JANKY – C'est du fait de la commission de la répartition des moyens, c'est politique... la commission travaillera ensuite pour la répartition.
Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

VOTE



Approbation du B.R. 2 : - fongibilité de 440 000 euros décomposés en 140 000 euros de fongibilité directe et 300 000 euros de reprise sur provisions. - Les paiements sur fonds de roulement sont de 120 000 euros.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
	Pour	26

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Je motive. Comme j'ai voté contre le Budget Primitif...

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT (Administration générale) – Monsieur le Président, la Martinique a voté à l'unanimité.

M. le Président Eustase JANKY – Ce Budget Rectificatif est adopté à l'unanimité moins une voix contre.

Merci beaucoup.



LETTRE DE CADRAGE

M. le Président Eustase JANKY – La lettre de cadrage : y a-t-il des remarques au sujet de la lettre de cadrage ?

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – C'est un exercice qui a été difficile à faire. Selon moi, il a été fait dans le respect de la réglementation. Je peux donc féliciter les auteurs de cette lettre.

M. le Président Eustase JANKY – S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote. Pas de questions en Martinique ?

VOTE



Approbation de la lettre de cadrage budgétaire 2018	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	27

La lettre de cadrage est votée à l'unanimité.

M. le Président Eustase JANKY – Le dernier point avant de clôturer le conseil.



PROPOSITION DU FSDIE

Mme Lysiane RINALDO (Agent comptable Administration générale) – Nous avons fait remonter la proposition du FSDIE Guadeloupe. Le CAC a proposé au CA la répartition de 25% pour les aides sociales et de 75% pour les projets associatifs. Le FSDIE Guadeloupe est de 62 000 euros ce qui fera 15 500 euros pour les aides sociales et 46 500 euros pour les projets associatifs. Je vous rappelle que le CA ne vote que sur la répartition, les projets sont validés par le CAC et remontés à la présidence.

M. le Président Eustase JANKY – Nous votons sur la répartition de 25% pour les aides sociales et de 75% pour les projets associatifs.

VOTE



Approbation de la répartition des projets FSDIE : la répartition de 25% pour les aides sociales et de 75% pour les projets associatifs. -	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
	Pour	26

Voté à l'unanimité moins une abstention.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous donne déjà une date pour le Conseil d'Administration extraordinaire, ce sera le 12 octobre à 9h00. Un CA avec un seul point à l'ordre du jour : les accréditations.

S'il n'y a pas de question en Martinique, je lève la séance et vous remercie beaucoup d'être restés jusqu'à la fin.

(Séance levée à 15h05)

Président de l'Université des Antilles

Secrétaire de séance

Pr Eustase JANKY

Christophe AUDEBERT